

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de Monsieur
ZINGA Bruno, Attaché des Affaires Etrangères
de 3è échelon

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D.G.B

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-68 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 61/143/FP du 27-6-61 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant la régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1, paragraphe 2;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements individuels des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-01-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26-01-81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;
(/u l'arrêté n° 3942/EPR-SG-DAAF du 24-5-83 portant promotion au titre de l'année 1982 de certains fonctionnaires des cadres des catégories A2 et B du personnel diplomatique et consulaire, en tête Madame MAGANGA née BICKA Marie Louise;
(/u l'arrêté n° 1889/DGTFP/DFF du 10-3-84 autorisant Monsieur ZINGA Bruno et Madame KINATA née MAKENGLOKA Angélique, Attachés des Affaires Etrangères de 2è échelon à se rendre au Cameroun effectuer un stage de formation en Relations Internationales;
(/u la demande de l'intéressé en date du 10-8-83;

D.C.F

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 61/143 du 27-6-61 susvisé, Monsieur ZINGA Bruno, Attaché des Affaires Etrangères de 3e échelon indice 750 des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie II du Personnel Diplomatique et Consulaire en service au Ministère de la Coopération, titulaire du Certificat (Stage Diplomatique) de l'Institut des Relations Internationales de Yaoundé au Cameroun, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 1er échelon, indice 790. ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 3.8.83, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 7 MOUPT 1984

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires Etrangères,

P i e r r e N Z E.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

IMPLIATIONS :

- DGTFP/DFP 3
- DFP/SCE STAGE 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- MINI/COOP. 2
- SG/COOP. 2
- MINI/AE. 2
- DOSSIER. 2